



**Donnez-vous  
les moyens d'agir**



## Compte rendu de la réunion sur les Centres de Services de Ressources Humaines (CSRH)

**L'ERGONOMIE EST-ELLE LA ROUE DE SECOURS DES SERVICES DE RESSOURCES HUMAINES ?**

La première réunion du Comité de Suivi sur les futurs SCRH a eu lieu le 31/01/2017 à BERCY en présence de la société INDIGO, chargée de pratiquer l'étude d'ergonomie

« L'ergonomie ou le choix d'une démarche participative et dynamique » !

Normalement, dans sa définition traditionnelle, l'ergonomie est l'étude quantitative et qualitative du travail dans l'entreprise, visant à améliorer les conditions de travail et à accroître la productivité. (Le but de cette science est de tenter d'adapter le travail à l'homme en analysant notamment les différentes étapes du travail, leur perception par celui qui l'exécute, la transmission de l'information et, de façon parallèle, l'apprentissage de l'homme qui doit s'adapter aux contraintes technologiques). Ici l'étude concerne les structures RH, afin de mieux contribuer à la conception et à l'adaptation des moyens de travail aux caractéristiques physiologiques de l'être humain, selon des critères de santé et d'efficacité économique. Consécutivement, ces études ont pour objectif la diminution des contraintes physiques et mentales des opérateurs.

Il s'agit d'une démarche participative qui associe des opérateurs ciblés et représentatifs, (ici les structures RH des DDFIP 37 et 77), dans le but d'identifier tous les problèmes organisationnels en amont pour en tirer des principes ou réflexions utiles pour la structuration des futurs CSRH. On ne peut donc, a priori que valider la démarche ergonomique.

Cette démarche ne concerne que la dimension organisationnelle des futurs CSRH et les questions techniques ne pourront être abordées que si elles ont un impact sur la composante organisationnelle et les relations humaines. On l'appelle démarche participative, car elle associera les opérateurs sur les sites, le comité de suivi, la société INDIGO et bien sûr le SG.

La demande d'assistance en ergonomie porte spécifiquement sur la mise en place des CSRH, en s'interrogeant sur l'évolution globale nécessaire, et les interactions à prévoir au sein des différentes structures envisagées.

Les ergonomes ont présentés une démarche en 4 étapes pour une durée complète de 6 MOIS.

**Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES**

**6 rue Louise Weiss**

**Bâtiment Condorcet – Télédoc 322**

**75013 PARIS**

**TEL 01 44 97 32 74**

**WWW.cftc-dgfp.fr**

**cftcdgfp@gmail.com**



## **Donnez-vous les moyens d'agir**



- La première étape consiste à préparer et à mettre en place la démarche.
- La deuxième étape qui va commencer correspond à la construction du diagnostic.

Cette étape sera fondamentale car la compréhension de l'organisation et du fonctionnement des services RH est un préalable, conditionnant la réussite de la démarche ergonomique.

Les étapes 3 et 4 seront vues lors de la prochaine réunion.

A chacune de celle-ci, le Comité de Suivi sera associé et les préconisations ergonomiques permettront une adaptation, dans l'installation des CSRH, des points de vigilances préalablement identifiés.

**S'agissant d'une matière qui conditionne la qualité des rémunérations, la CFTC suivra toutes les étapes aboutissant au document de synthèse et formulera ses propres recommandations dictées par l'intérêt des personnes travaillant dans les futurs CSRH !!!**

**Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES**

**6 rue Louise Weiss**

**Bâtiment Condorcet – Télédoc 322**

**75013 PARIS**

**TEL 01 44 97 32 74**

**[WWW.cftc-dgfiip.fr](http://WWW.cftc-dgfiip.fr)**

**[cftcdgfiip@gmail.com](mailto:cftcdgfiip@gmail.com)**